



Enseignement de spécialité

Éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS)

Critères d'évaluation de la partie de l'épreuve orale

« Commentaire d'une prestation physique »

Rappel des exigences de cette partie d'épreuve

Cette partie d'épreuve complète la partie « Pratique physique et sportive ». Elle dure 15 minutes et est notée sur 8 points (la partie « Pratique physique et sportive » est notée sur 12 points).

Cette partie permet d'évaluer la capacité du candidat à porter un regard réflexif sur sa pratique et à l'éclairer par des connaissances théoriques. Elle s'appuie sur un enregistrement audiovisuel d'une prestation physique du candidat dans une APSA choisie par le candidat et issue de la programmation du cycle terminal de l'enseignement de spécialité.

Le candidat propose un enregistrement audiovisuel de 1 à 3 minutes dans une APSA de son choix de la programmation du cycle terminal de l'enseignement de spécialité. Il dispose de 5 à 7 minutes maximum pour présenter au jury l'enregistrement audiovisuel de sa prestation physique. Lors de cette présentation, il commente et analyse sa pratique en s'appuyant sur des indicateurs. Le temps restant, lors de l'entretien suivant cet exposé, est consacré à des questions du jury qui amènent le candidat à approfondir ses réponses. Elles visent à apprécier ses capacités d'analyse et sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture sportive.

Préparation de l'enregistrement audiovisuel

L'enregistrement audiovisuel de la prestation physique est préparé au cours du cycle terminal dans le cadre de l'enseignement de spécialité. Il doit permettre au candidat de témoigner de ses compétences d'analyse. Il est copié sur une clef USB. La prestation physique est filmée dans le cadre de l'établissement, en présence d'un enseignant de la spécialité. L'enregistrement est constitué d'une à trois séquences filmées en continu sans montage, dont les plans, les cadrages et les mouvements de caméra ont été définis par le candidat. L'enseignant précise, à l'aide d'une fiche de synthèse, les conditions de réalisation de la prestation physique (hauteur des haies, poids du javelot, nature du milieu, taille de l'espace d'évolution, hauteur du filet de volley-ball, poids des charges, bpm, etc.) et des indicateurs de réalisation et/ou de performance (temps réalisé, difficulté de l'itinéraire, difficulté des éléments gymniques, propos chorégraphique, niveau d'opposition, thème d'entraînement, charge maximale).

Évaluation

Lors de cette partie d'épreuve, le candidat n'est évalué ni sur l'enregistrement audio-visuel, ni sur la qualité de sa prestation physique, mais sur sa capacité à la commenter et à l'analyser en mobilisant des connaissances diverses. Les choix des séquences doivent permettre au candidat cette analyse, qu'il peut orienter selon différents points de vue (analyse à dominante technique, tactique par exemple).

Critères d'évaluation	
COMMENTER	Le candidat identifie et choisit des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) précis et pertinents pour décrire et commenter sa prestation physique.
ANALYSER	Le candidat mobilise des connaissances théoriques et pratiques pour expliciter sa prestation, et avoir un regard réflexif et prospectif sur sa pratique personnelle.
APPROFONDIR	Le candidat répond de manière précise et adaptée aux questions du jury. Les réponses sont argumentées et enrichissent le commentaire initial.
INTERAGIR	Le candidat utilise un vocabulaire précis, son expression est fluide.
NOTE FINALE	/8